DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste Domenget
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
n° 2025-04-D-28

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Concession d'un emplacement au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 5 Emplacement 35.02 Concession n° 337

Demandeur : Madame Francine MAURIS née GARAGNON

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021,
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

Article 1 : D'accorder à compter du **07 avril 2025**, pour une durée de 30 ans, une concession pour un emplacement au cimetière de Saint Pierre d'Albigny à Madame Francine MAURIS née GARAGNON, demeurant 238 rue Jacques MARRET – 73250 Saint-Pierre-d'Albigny, pour y fonder une sépulture familiale de :

- Monsieur Jean-Jacques MAURIS et sa famille,

Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 765 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de l'emplacement concédé le 07 avril 2025.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 05 avril 2025

Le Maire,

Michel BOUVIER

MAIRIE SAINT PIERRE D'ALBIGNY (Savoie)